

Subventions à diverses associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 27 août 1998, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

Au titre de l'organisation de manifestations sportives :

* Besançon Triathlon	2 000 F
* O.B.	2 000 F
* B.R.C. Basket-ball	2 000 F
* B.R.C. Escrime	2 000 F
* Besançon Pêche	2 000 F
* ASPTT	3 000 F
* Besançon Hockey-Club	2 000 F
* FNSU	2 500 F
* BSC	2 000 F
* Besançon Athlétisme	2 000 F
* AMCB	<u>5 000 F</u>
	26 500 F

Au titre du Fonds d'Aide au Sport pour les clubs de quartier avec avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville :

* A.S. Orchamps-Palente	8 400 F
* Hand-ball Club Clairs-Soleils	8 400 F
* Planoise Football-Club	6 000 F
* PKA	4 200 F
* Satellite Boxe Française	3 000 F
* Satellite Basket-ball	3 600 F
* Clairs-Soleils Football	5 400 F
* Espoir Jean Josselin	<u>4 800 F</u>
	43 800 F

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions et, en cas d'accord, à décider de financer la dépense de 70 300 F au Budget Primitif 1998 - imputation budgétaire 92.251.6574 - code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte cette répartition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.